



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Anim'aux Domiciles

Responsable de l'activité : Laëtitia LEFEBVRE

Nom commercial : Anim'aux Domiciles

Adresse : 18, Rue de la Mare des Grues – 27110 Le Tilleul Lambert

Téléphone : 06.14.80.35.10

Email : animauxdomiciles@gmail.com

SIRET : 80405953300021

Article 1 – Objet des prestations

Anim'aux Domiciles propose des prestations de services dédiées aux animaux de compagnie au domicile des propriétaires.

Les prestations peuvent comprendre notamment :

- visites à domicile ;
- garde d'animaux ;
- promenades canines ;
- accompagnement éducatif et comportemental ;
- transport animalier ;
- conseils liés au bien-être animal.

Les interventions sont réalisées selon les besoins définis avec le propriétaire de l'animal.

Article 2 – Relation contractuelle

Toute demande de prestation fait l'objet :

- d'un échange préalable avec le propriétaire ;
- d'une évaluation des besoins de l'animal ;
- de la transmission des informations nécessaires à sa prise en charge ;
- de l'acceptation des présentes conditions générales.

La réservation d'une prestation implique l'acceptation de ces conditions.

Article 3 – Informations obligatoires concernant l'animal

Le propriétaire s'engage à communiquer des informations exactes concernant :

- identité de l'animal ;
- âge ;
- race ou type ;
- état de santé ;
- traitements éventuels ;
- alimentation ;
- habitudes de vie ;
- comportement ;
- éventuelles difficultés particulières.

Toute modification concernant l'animal doit être signalée à Anim'aux Domiciles.

Article 4 – Santé et sécurité de l'animal

Le propriétaire certifie que l'animal confié est compatible avec la prestation demandée.

Le propriétaire doit informer Anim'aux Domiciles :

- de toute maladie connue ;
- de tout risque particulier ;
- de toute réaction inhabituelle ;
- de tout comportement pouvant présenter un danger.

Anim'aux Domiciles se réserve le droit de refuser ou interrompre une prestation si les conditions de sécurité de l'animal, du professionnel ou des tiers ne sont pas garanties.

Article 5 – Urgences vétérinaires

En cas d'urgence nécessitant une intervention rapide, Anim'aux Domiciles s'engage à :

- contacter le propriétaire ou la personne désignée ;
- prendre les mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité de l'animal ;
- transporter l'animal vers un vétérinaire si cela est nécessaire et possible.

Les frais vétérinaires restent à la charge du propriétaire.

Une autorisation préalable de soins vétérinaires pourra être demandée avant toute prestation.

Article 6 – Accès au domicile

Lorsque le propriétaire confie des clés, badges ou moyens d'accès à son domicile, ceux-ci sont utilisés uniquement dans le cadre des prestations prévues.

Anim'aux Domiciles s'engage à :

- conserver les moyens d'accès avec précaution ;
- ne pas les reproduire ;
- respecter la confidentialité du domicile.

Les modalités de restitution seront définies avec le propriétaire.

Article 7 – Conditions de réservation et d'annulation

Les réservations sont validées après accord entre les parties.

Toute annulation doit être signalée dans les meilleurs délais.

Les conditions éventuelles d'annulation, de report ou de remboursement sont précisées dans le devis ou contrat signé.

Article 8 – Tarifs et règlement

Les tarifs applicables sont communiqués au propriétaire avant le début de la prestation.

Une facture est remise conformément aux obligations applicables aux micro-entreprises.

Le règlement peut être effectué selon les modalités indiquées :

- espèces ;
- virement bancaire ;
- autre moyen accepté par Anim'aux Domiciles.

Article 9 – Responsabilité

Anim’aux Domiciles s’engage à apporter toute l’attention nécessaire à la prise en charge de l’animal.

La responsabilité de l’entreprise ne pourra être engagée en cas :

- d’informations incomplètes ou erronées fournies par le propriétaire ;
- d’un comportement imprévisible de l’animal ;
- d’un événement indépendant de sa volonté.

Le propriétaire reste responsable des dommages causés par son animal conformément aux règles applicables.

Article 10 – Respect du bien-être animal

Anim’aux Domiciles s’engage à respecter les besoins fondamentaux de l’animal :

- alimentation adaptée ;
- hydratation ;
- sécurité ;
- confort ;
- interactions adaptées ;
- respect du rythme de vie.

Aucune pratique contraire au bien-être animal ne sera acceptée.

Article 11 – Confidentialité

Anim’aux Domiciles s’engage à respecter la confidentialité concernant :

- le domicile du client ;
 - ses informations personnelles ;
 - ses habitudes ;
 - les informations relatives à son animal.
-

Article 12 – Acceptation des conditions générales

La signature d’un contrat ou l’acceptation d’un devis implique l’adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Prestations de Services.

Fait à _____

Le _____

Signature du propriétaire précédée de la mention :

« Lu et approuvé »

Signature :

Signature Anim'aux Domiciles :